

## **Les temps sociaux dans le contexte de la revendication d'une réduction du temps de travail.**

Heinz Evertz – Form'action André Renard

Un extrait d'article consacré aux temps sociaux paru en 2002 dans la revue Alternatives économiques permet déjà d'annoncer le ton de cette contribution.

*« Qu'y a-t-il de commun entre une mère de famille qui s'arrache du bureau à six heures du soir pour récupérer son enfant à la crèche, un automobiliste qui passe deux heures dans les embouteillages pour rentrer chez lui après le travail, un jeune désœuvré le mercredi après-midi et une femme de ménage qui nettoie les bureaux aux heures où ils se vident ? Le temps, bien sûr, commun à tous, que nous avons de plus en plus de mal à partager. »<sup>1</sup>*

La question du temps est devenue l'un des enjeux les plus importants de la vie de tous les jours. Dans le temps, la vie était articulée autour des régimes horaires économiques, industriels (8-17h), institutionnels, religieux qui rythmaient la vie quotidienne.



**La question du temps est devenue l'un des enjeux les plus importants de la vie de tous les jours.**

Le développement du capitalisme industriel change profondément la donne : l'économie prend le devant sur les temps quotidiens. Le temps que passent les travailleurs au travail s'accroît.

En réponse à cette évolution, le mouvement ouvrier lutte pour la réduction de la durée du travail (la campagne des 3 x 8 h), et pour des salaires décents. « Vivre dignement suppose non seulement d'améliorer son pouvoir d'achat, mais aussi de reconquérir un minimum de maîtrise de sa vie, et donc de son temps. »<sup>2</sup>

Sous l'impulsion du mouvement ouvrier et les progrès de la productivité aidant, la durée du travail a baissé de manière spectaculaire au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Cette évolution peut être observée dans tous les pays industrialisés. Le congé du week-end et la journée de sept ou huit heures sont devenus la norme dans la plus part des pays. Dans le même temps, vu qu'environ les neuf dixièmes de la population sont des salariés, toute l'organisation de la société et les rythmes urbains se sont trouvés modelés par les horaires imposés par les employeurs, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

### **Un temps de travail de plus en plus flexible**

La volonté d'accroître la durée d'utilisation des équipements a conduit de longue date à un développement du travail en équipe, ou du week-end dans l'industrie. D'autres activités fonctionnent en continu, comme les transports, les hôpitaux et les services de police ou de sécurité. De nombreux secteurs ont vocation à fonctionner en dehors du temps de travail de la masse des salariés : les spectacles, l'hôtellerie-restauration, les commerces, etc.

Ce qui signifie que de nombreux salariés travaillent quand les autres se reposent et réciproquement. La diversification des rythmes et des horaires de travail continue de s'accroître. Le temps de travail moyen a ainsi continué de diminuer au cours des années 90, du fait du développement du temps partiel et des emplois précaires. Cette évolution entraîne une modification profonde des plages horaires traditionnellement consacrées au repos ou à la vie familiale qui cèdent ainsi la place au travail. Cette nouvelle "porosité" des temps sociaux<sup>3</sup> concerne aussi bien ceux qui ramènent du travail à la maison que les personnes à temps partiel non choisi ou en horaires atypiques (travail du week-end et travail de nuit). Aujourd'hui, environ 30 % des actifs travaillent en horaires décalés.

**Le congé du week-end et la journée de sept ou huit heures sont devenus la norme dans la plupart des pays.**

Cette flexibilité croissante des horaires, involontaire ou choisie, a une influence sur la vie de tous les jours. Prenons par exemple le domaine des transports, une individualisation croissante des rythmes de travail favorise le recours à l'automobile pour se rendre au travail. Du à cette évolution, la part des voitures dans les déplacements continue à augmenter, avec des conséquences sur la pollution et l'étalement des villes.

...

## ***N'importe où et n'importe quand***

La voiture n'est d'ailleurs qu'un élément dans la longue liste des développements techniques favorisant l'individualisme. En permettant de gérer plus librement l'emploi du temps: les technologies dites "nomades" (ordinateur portable, téléphone mobile) permettent de travailler ou d'être joint à peu près n'importe où et n'importe quand. Avec la contrainte d'être sur place en permanence qui diminue c'est cette culture du "tout, tout le temps et tout de suite" qui augmente.

Le secteur marchand essaie de suivre cette évolution et d'en tirer un maximum de bénéfices. Les grands centres commerciaux se transforment en des espaces multifonctionnels, et offrent à la fois des biens, des services et des loisirs (les parents font les courses, pendant que les enfants jouent à la garderie). Les commerces étendent leurs plages horaires le soir ou le week-end.

***Les technologies dites "nomades" (ordinateur portable, téléphone mobile) permettent de travailler ou d'être joint à peu près n'importe où et n'importe quand.***

Actuellement, malgré de nombreuses exceptions à la règle (voir la directive européenne sur le temps de travail), la législation en matière de temps de travail permet encore d'éviter le spectre d'une ville ouverte 24 heures sur 24, où la flexibilité imposée à une partie de la société permet à l'autre de bénéficier pleinement de la vie urbaine, tout en satisfaisant aux exigences horaires de son emploi.

Ceci nous ramène au sujet initial de notre article, la dimension temporelle vue dans le cadre d'une revendication de la réduction du temps de travail. Pour qu'une réduction du temps de travail puisse apporter des résultats équitables, il faut qu'elle tienne

à la fois compte des objectifs économiques (de création d'emplois) et sociaux. Il faut éviter les dérapages qu'avaient connus jadis les 35 heures en France. Ce dispositif légal essentiellement orienté vers l'amélioration de la compétitivité des entreprises avait entraîné davantage de flexibilité pour les gens travaillant dans les entreprises.

Pour reprendre l'exemple français: dans certains cas, la réduction de la durée légale du travail s'était fait retournée contre les travailleurs, vu qu'elle n'amenait pas une réduction effective du temps de travail, mais un aménagement des horaires de travail déjà existant dans l'entreprise. Dans de nombreux cas, la réduction du temps de travail relevait plutôt d'un savant jeu de comptabilité en matière d'heures de travail, que d'une volonté de réduire effectivement la durée du travail.

La mise en place d'une réduction généralisée du temps de travail doit être envisagée dans une optique plus large qu'uniquement économique et doit également intégrer une réflexion sur la « dimension temporelle ». Intégrer la dimension temporelle dans la réflexion en matière de réduction de temps de travail signifie que des domaines aussi divers que l'école, les transports, l'action sociale, l'aménagement de l'espace, la sécurité ou la modernisation des services publics doivent y être abordés.

Reprenons par exemple les services collectifs de transports. Une adaptation à l'individualisation des modes de vie est le plus difficile à réaliser, mais le jeu en vaut la chandelle. Initialement fondés sur des déplacements entre le domicile et le travail selon les horaires classiques, les transports publics ont de plus en plus de difficultés à s'adapter aux nouveaux besoins. Étaler les déplacements dans le temps nécessite une augmentation des cadences, le développement des dessertes de soirée et de nuit, mais aussi le renforcement des fréquences en heures creuses. La diversification croissante des trajets et des

demandes liés à un étalement des villes et de l'implantation des lieux de production dans des zonings industriels sans desserte par les transports en commun oblige à réfléchir à de nouvelles formules de transports en commun si l'on veut concurrencer efficacement l'automobile.

***La mise en place d'une réduction généralisée du temps de travail doit intégrer une réflexion sur la « dimension temporelle ».***

Un autre exemple est celui des services aux personnes. Il ne s'agit pas seulement d'accroître les capacités d'accueil en crèche, il faut aussi tenir compte de la diversité des situations des parents par rapport à l'emploi. En effet, la crèche ouverte toute la journée convient aux parents employés à temps plein avec des horaires traditionnels. Mais elle ne correspond pas aux attentes d'une mère seule travaillant en horaires décalés, ou d'une personne privée d'emploi qui a besoin de faire garder son enfant quelques heures.

Une réflexion particulièrement intéressante en matière de réconciliation entre le travail et les temps sociaux est celle développée autour du concept du « Temps des villes » en Italie.

En Italie, la contradiction entre le temps de travail des femmes et leurs autres temps sociaux avait conduit, à la fin des années quatre-vingt des parlementaires communistes à déposer un projet de loi d'initiative populaire. Cette loi, aussi appelée loi Turco (du nom de Livia Turco, militante communiste), impose aux élus des villes de plus de 30.000 habitants de coordonner les temps urbains, et octroie aux maires la compétence de " coordonner les horaires des commerces, des services publics afin d'harmoniser la réponse de ces services aux exigences générales des usagers ".  
♦ ♦ ♦

La réflexion sur l'amélioration de son propre temps quotidien n'est pas seulement restée une préoccupation des femmes: les politiques de temps des villes, mises en place par les maires et les élus provinciaux en Italie, sont partis du principe qu'on peut rassembler les temps sociaux jadis fragmentés.

Ce temps épargné peut ainsi être utilisé par chacun, pour soi, pour ses amis, pour la vie en société tout court. Prendre une initiative de ce type permet de recréer ce lien social qui manque à nos sociétés modernes. Évoquer le lien social, revient à la fois à parler de solidarité et d'égalité dans une société ou l'emploi du temps est dicté par l'économie et le profit de quelques-uns.

Il est incontestable qu'une initiative du type « Temps des villes » ne s'improvise pas. Elle demande un changement de mentalités de la part des acteurs concernés (pouvoirs publics, citoyens, commerces, syndicats) et plusieurs années de préparation, des études, des rencontres avec les habitants et des colloques avant de mettre en place une politique de coordination des différents temps sociaux au niveau local.

Il y aura également un grand nombre de problèmes à résoudre. Il n'est pas possible d'adapter les horaires d'ouverture des services publics aux besoins des usagers en refusant à leur tour aux salariés de la fonction publique le droit légitime d'être des citoyens, des consommateurs, des amis ou des sportifs. Dans tous les cas, c'est la concertation entre les élus, les usagers, les habitants, les salariés qui permet de surmonter ces problèmes et d'améliorer la qualité de la vie de tous.

***Le temps épargné peut ainsi être utilisé pour la vie en société.***

Par son histoire et sa volonté d'être un initiateur de changements au sein de la société, l'organisation syndicale devrait mettre en place une réflexion plus globale en matière de réduction du temps. Seule une réflexion de type transversale, englobant à la fois l'économie et l'écologie; la question de genres, le bien-être, les revendications collectives et les aspirations des individus, permettra d'arriver à formuler un projet de société progressiste axé sur la réduction du temps de travail.

Quelques liens intéressants au sujet du « temps des villes » :

[www.eukn.org/](http://www.eukn.org/)  
[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)  
[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)  
<http://www.espacedestemps.com/>

Quelques études récemment réalisées en matière de temps sociaux  
Patricia Vendramin ; Gérard Valenduc  
Les tensions du temps  
DOSSIER ÉDUCATION  
PERMANENTE  
FTU Juin 2005

Patricia Vendramin  
Temps, rythmes de travail et conciliation des temps sociaux  
Enquête Temps et travail  
FONDATION TRAVAIL-UNIVERSITÉ  
CENTRE DE RECHERCHE TRAVAIL & TECHNOLOGIES  
SEPTEMBRE 2007

<sup>1</sup> [www.alternatives-economiques.fr/le-temps--nouvelle-frontiere\\_fr\\_art\\_159\\_16984.html](http://www.alternatives-economiques.fr/le-temps--nouvelle-frontiere_fr_art_159_16984.html)

<sup>2</sup> Op.cit.

<sup>3</sup> Op.cit.